

<b>Compte rendu de la réunion du Collège Français des Pharmaciens Conseillers et Maîtres de Stage du 14 septembre 2010</b>
--

**Etaient présents :**

N. AMOUROUX, J. ARNOULT, M. BEGEL, M. BELTIER, O. CATALA, JB. CAZALET, O. CHAMBIN, N. DAVOUST, M. DELTRAZ, H. DUTERTRE, C. FONTANA, G. FOURNIER, JM. GAZENGEL, T. GIROLLET, A. GOUROU, MH. LALANDE, M. LEBLANC, H. LEPAGE, C. LELONG, F. MALLY, MC. MOREAU, MH. PAPON, D. POIRAULT, S. QUENIART, M. ROGIER, S. ROUSSELOT, N. STEINMETZ, M. TANNE, C. THORETTE, B. VENNAT.

➤ **Approbation du CR de la réunion du 8 juillet 2010 :**

Le compte rendu est adopté.

➤ **Rentrée universitaire 2010-2011 de la PAES :**

Monsieur GAZENGEL fait le point sur les inscriptions en PAES. Le nombre d'étudiants serait stable ou en baisse de 5 à 10% selon les facultés.

Il est rappelé aux membres du Collège que l'information concernant le cursus pharmaceutique devra être faite auprès des étudiants avant les examens du premier semestre. Les maîtres de stage doivent s'investir auprès des doyens dans cette mission.

Un « kit » concernant les carrières offertes par les études de pharmacie a été envoyé à toutes les universités par le CNOP. Les documents sont également consultables sur le site de l'Ordre.

Un film est en préparation.

➤ **Guide de stage de pratique professionnelle en officine :**

Des modifications ont été apportées aux chapitres suivants :

P 37 : Nouvelle rédaction concernant la responsabilité du pharmacien

P 79 : Modification du chapitre sur la qualité

P 153 : Insertion des nouvelles règles concernant renouvellement des contraceptifs oraux

P 172 : Suppression de la notion d'enregistrement au registre comptable des médicaments classés comme assimilés stupéfiants.

P 181 : Insertion du carnet patiente pour les prescriptions d'Isotrétinoïne par voie orale destinées aux femmes en âge de procréer.

P 305 : Refonte totale du rédactionnel sur les DM, DMDIV et le MAD

➤ **Présentation par Monsieur CATALA du Prix inter facultés de dispensation d'ordonnances 2011 :**

Monsieur CATALA souhaite soumettre aux membres du Collège le nouveau règlement du prix ainsi que deux diaporamas destinés au recrutement des étudiants et à la présentation du prix. Les documents ont été transmis à tous les membres le 15 septembre 2010 pour avis.

### **Les points à retenir sont :**

- La rédaction du sujet :

Elle sera faite par une faculté différente chaque année.

Au sein de la faculté, le sujet est rédigé par des pharmaciens d'officine (section A+D) et validé par des enseignants (pharmacologie, pharmacie clinique etc...).

La rédaction du sujet comprend l'établissement de l'ordonnance mais aussi du DP, des questions/réponses du « faux patient » ainsi que la grille de correction. La présence de contre-indications ou d'interactions médicamenteuses n'est pas obligatoire. Dans le scénario, le prescripteur ne doit pas être joignable. La rédaction du sujet devra être contrôlée par un comité de lecture composé d'un membre de l'APPEX, du Collège et de l'UTIP.

- Avec l'accord du Collège, un représentant de la section E s'ajoutera aux membres du jury final.
- Le jury final se réunira la veille de la finale
- Les facultés feront en sorte que l'étudiant sélectionné pour la finale puisse assister à la remise des prix à Paris.
- Impératifs techniques : Idéalement, l'envoi des films à la médiathèque de Lyon devra se faire dans la semaine de leur enregistrement. Ils devront porter le nom et le prénom du candidat.
- Le recrutement des étudiants doit se faire dès le début de l'année universitaire. Il ne concerne que les étudiants effectuant leur stage de 6<sup>ème</sup> année en officine. Une communication sur ce prix auprès des maîtres de stage serait bénéfique. L'idéal serait d'avoir une douzaine de candidat par faculté.
- A la remise de l'ordonnance, les candidats ne doivent pas avoir de temps de préparation puisque la dispensation doit se faire dans les mêmes conditions que celles rencontrées à l'officine. Un VIDAL est mis à leur disposition. Les examinateurs doivent veiller à faire respecter les 10 minutes prévues pour la dispensation de l'ordonnance. Seul le candidat doit être filmé. Son nom doit être visible au début de la vidéo.

### **Calendrier de l'épreuve pour 2011 :**

Le sujet sera rédigé par la faculté de Rennes pour le 8 mars 2011.

Il sera envoyé dans les facultés le 28 mars 2011.

Les épreuves auront lieu le lundi 4 Avril 2011 à 14h.

Les vidéos seront transmises au jury final au plus tard le 4 mai 2011.

La finale aura lieu le 17 juin 2011 à Paris.

### ➤ **Présentation du site du CESPARM par Fabienne BLANCHE**

### ➤ **Questions diverses :**

### **Questionnaires sur les stages réalisés par l'ANEPF :**

Ils feront l'objet d'une publication dans des revues scientifiques et professionnelles. Le bilan final sera communiqué au Collège lors de la prochaine réunion.

 **Evaluations en cours de stage :**

Il est nécessaire de promouvoir les évaluations en cours de stage auprès des maîtres de stage. Il serait judicieux que les CROP joignent au contrat de stage une copie des évaluations présentes dans les guides.

➤ **Prochaine réunion du Collège :**

La prochaine réunion du Collège est finalement fixée au **13 octobre 2010** (non pas le 14 octobre comme prévu initialement).